



N° Smart CIG: Z1934C3E90 Réf. : TFPD/CO/2022/02

CONTRAT CADRE DE FOURNITURES DE BELVIE EAU MINERALE NATURELLE, CERTIFIEE ISO 22000 ET HACCP.

BELVIE HEALTHCARE S.A. société anonyme au capital de 35,000 000 F CFA, ayant son siège social à Niamey, quartie: Recasement, Derrière Station Fotal Mali Béro, Devant la Mosquée Houdou Younoussa, im natrieulée au registre du commerce sous le numéro RCCM NI/NIA/2013/B/2052 DU 72/07/2013. NIF : 26491/S représentée à la présente par son Directeur Général, Monsieur ROHAN GARG, Tel :92505074/80096861/80096870

Ci-après dénommer le « fournisseur » ou « vendeur »

D'une part

AGENZIA ITALIANA PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO, immatriculte au Registre Accord du 27 Juin 1986 entre le Niger et l'Italie et mis à jour le 02 Juin 2021, NIF 42832 et affiliée à la CNSS seus le numéro 67 784 dont le siège social est à OUAGADOUGOU représenté par le Directeur Domenico BRUZZONE, (dorénavant AICS)

Ci-après dénommer « le client » ou « l'acheteur »

D'autre part



ENR	EGIST	REAMI	AMEY	
Le		F/N		3
RECU		<i>[</i>		
**********		/	**********	
MF - DG1/65	COTTEO	ZS OPANE:	S ENTER	PRISES
MF - DQL/50	-Flecey	*til-ch-28-lin	HARLES	





Article '

L'objet de ce contrat est la lourniture et la livraison de Relvie Eau Minérale Naturelle dans le bureau de l'AICS de Niamey Niger

Article 2

Le prix convenu d'accord en re les parties pour la livraison de l'Uau Minérale est de :

- Cinq mille quarante-trois (5043) francs CFA Hors Taxe par bombonne vide et neuve d'une capacité de 20litres;
- Mille six cent quatre vingt-un (1681) francs CFA Hors Taxe pour la recharge des bonbonnes vides.
- Mille cinq cent treize (1513) francs CFA Hors Taxe pour l'achat d'un pack de 0.61.;
- Mille trois cent quarante-cinq (13-15) francs CFA Hors Taxe pour l'achat d'un pack de 1.5L;
- Mille huit (1008) francs CFA Hors Taxe pour l'achat d'un pack de 0,251. :

Article 3

La facturation sera fonction de la consommation (livraison effective) de l'AICS projet DESERT.

L'acheteur paiera le vendeu par chèque, ou virement bancaire dans un délai de 30 jours maximum après réception de la facture certifiée sur laquelle devra ressorfir, en référence, le CIG du contrat. Les factures mensuelles seront accompagnées par les bons de livraison signés par l'AICS. Le compte dédié à ce contrat et les signataires habilités sont indiqués dans la fiche en annexe (Auto-déclaration flux financiers)

Article 4

Le présent Contrat est conc.u pour la période du 01 Février 2022 au 31 décembre 2022. Il est renouvelable par la signature expresse d'un nouveau Contrat.

Article 5

La collection des bonbonnes vides et l'approvisionnement en eau minérale se fera dans un détai maximum de 24 heures ouvrés après que le client ait émis son besoin : sauf en cas d'urgence où elle se fera en demi-journée.

L'approvisionnement devra se faire sur la base d'un bon de commande qui aura été préalablement signé par le client

Article 6

Le client doit conserver les produits dans de bonnes conditions.

Lorsque des degâts interviennent suite à une mauvaise conservation des produits de la part du client. Belvie Healtheare S.A ne sera pas responsable de ces dégats.

Le présent contrat fera l'objet d'enregistrement conformément au code des impôts Nigérien.



3/2





Belvie garanti l'approvisioni ement sans intercuption en l'au au client.

Fait à Niamey en deux (2) exemplaires originaux et en six (6) Articles

Pour le client,

Nom: Domenico BRUZZONE

Titre: Directeur du Bureau Régional de

l'AICS Quagadougou

Signature:

Date: O 4 MAD

Pour le fournisseur.

Nom: Lodaya JEETENDRA

Fitre: Administrateur

Signature: 0 1 MAR 2022

Date:



ENREGISTRE A MIAMEY

Le 16.03.2022. F.64.N°53.R.2.(3)

RECU. 33.x. mill (6.000). Franco